

**CERCLE MICHELET ORLÉANS**

Haltérophilie - Musculation - Cours collectifs

FICHE D'INSCRIPTION

NOM : Prénom :

NOM DE JEUNE FILLE:.....

Date de naissance : Nationalité : Lieu :

Adresse :ville:.....

☎ ✉

Profession

Comment avez-vous connu le club :

.....

CADRE RESERVÉ À L'ADMINISTRATION**Papiers fournis**2 photos d'identité ☐1 certificat médical ☐1 certificat de scolarité ☐**Moyens de paiement**

Montant à régler :

Date**Montant****Numéro****Modes**

.....

.....

.....

Chèques

.....

.....

.....

Chèques

.....

.....

.....

Espèces

.....

.....

.....

Ticket CAF

.....

.....

.....

Chèques vacances

Autorisation droit à l'image ☐

J'autorise le Cercle Michelet Orléans à mettre en ligne sur son site Internet et ses pages de réseaux sociaux, photos et vidéos prises dans le cadre de l'activité du club.

Règlement intérieur

Charte de bonne conduite

1 - Cotisations

L'inscription au Cercle Michelet Orléans Haltérophilie (CMOH) est de 1 an de date à date sans reconduction automatique. La possibilité de payer par prélèvement bancaire mensuel ne permet pas à l'adhérent de mettre fin à l'inscription avant la période de 1 an. En cas de rejet ou d'arrêt de prélèvement, le CMOH enverra à l'adhérent un courrier recommandé avec accusé de réception demandant la totalité de l'adhésion, plus les frais inhérents, avec demande de régularisation sous 15 jours à réception. Passé ce délai, le CMOH se réserve le droit d'exercer ses droits en saisissant la Justice.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise : en cas de démission, de radiation ou de décès, aucun remboursement ne sera accordé en cours d'année. Toutefois, en cas de blessure ou d'accident empêchant la pratique au club, le conseil d'administration a la possibilité de repousser la date de fin d'abonnement en fonction de la durée d'arrêt (justificatif médical exigé). De même, une mutation ou un déménagement hors département peuvent permettre un remboursement des mensualités entre la date de mutation et la fin de l'abonnement (justificatif obligatoire).

2 - Règles disciplinaires et sanctions

Conformément à l'article 10 des statuts, les sanctions sont prononcées par le conseil d'administration à la majorité des voix.

2.1 - Membres compétiteurs

Un membre compétiteur peut être suspendu provisoirement ou définitivement de compétition pour le compte de l'association pour les motifs suivants :

- Violation délibérée des règlements fédéraux
- Conduite violente, tenue de propos injurieux ou diffamatoires à l'égard des entraîneurs, arbitres, concurrents, adhérents, du public ou des dirigeants.
- Comportement de nature à nuire à l'image, à la réputation et aux intérêts de l'association.

2.2 - Tout membre

Un membre peut être radié de l'association pour les motifs suivants :

- Non respect du règlement intérieur
- Infraction de l'article 2.1 membres compétiteurs
- Détérioration du matériel ou des installations
- Comportement dangereux ou gênant pour l'activité des adhérents
- Propos désobligeants envers un autre membre ou un membre de l'encadrement
- Comportement non conforme à l'éthique de l'association
- La promotion, la vente de complément alimentaire, de produit dopant ou kit permettant l'utilisation de méthode dopante sont interdits dans l'enceinte du club. Des contrôles inopinés peuvent être réalisés par la Direction Régionale Jeunesse et Sport. Toute forme de prosélytisme ainsi que de signe ostentatoire politique ou religieux est interdit.
- Toute entraînement hors encadrement d'un coach est interdit et relève de la seule responsabilité de l'adhérent.
- Utilisation de votre téléphone portable : il doit être obligatoirement silencieux et la communication doit se faire avec la plus grande discrétion.

3 - Règles de fonctionnement de l'association

- **Tenue de sport obligatoire pour s'entraîner (vêtements et chaussures)**
- Pour des raisons de sécurité et de respect mutuel, sont interdits lors des cours et des entraînements dans la salle : casquette, bonnets, capuche, écharpe, foulard.
- Serviette obligatoire sur tous les appareils et les tapis. A défaut, **une serviette jetable à 1 euro est proposée à l'adhérent s'il souhaite s'entraîner.**
- Tenue correcte et propre exigée : vous devez changer de tenue avant chaque entraînement et porter des chaussures de sport réservées à usage intérieur.
- Par respect pour le coach, le port de casque audio est interdit pendant les cours collectifs.
- Les effets personnels doivent être impérativement laissés dans les casiers qui sont à votre disposition (vous devez vous munir d'un cadenas. l'association ne peut être tenue responsable du vol d'effets personnels dans ses locaux).
- Nettoyer les appareils de cardio après utilisation, ranger le matériel utilisé (poids sur les barres, haltères etc.).
- L'accès à la salle est exclusivement réservé aux adhérents et interdit à tout autre public et à ce titre aucun enfant d'adhérent pour des raisons de sécurité n'est autorisé à accompagner ses parents pendant les séances d'entraînement).
- Nous exigeons le respect du matériel, des installations et des autres adhérents : ne pas parler trop fort, reposer le matériel avec précaution et le ranger après chaque utilisation.
- Eviter les comportements dangereux ou gênants pour l'activité des adhérents, ne pas tenir de propos désobligeants envers un autre membre ou un membre de l'encadrement.
- Ne pas tenir de propos diffamatoires visant à ternir l'image du club, de ses coachs, ou de ses adhérents.

4. Horaires d'ouverture et de fermeture

Le club est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 22 h, le samedi de 9 h à 12 h et le dimanche de 10 h à 13 h.

Tout entrée une demi-heure avant la fermeture sera refusée ainsi que l'accès au sauna.

5. Assemblée générale :

- Le vote par procuration ou par correspondance n'est pas accepté

Toute personne ne respectant pas les différents points de ce règlement s'expose à des sanctions allant du simple avertissement à la radiation définitive de sa licence au sein de l'association sans remboursement, ainsi qu'à des poursuites judiciaires.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du CMOH et m'engage à le respecter.

Fait à le

Signature :